

Séance du Conseil municipal du 16 avril 2015
Extrait du procès-verbal

...

7. Communications des commissions et délégations du Conseil municipal

M. Borda d'Agua a lu le procès-verbal de la dernière séance avec attention et il entend s'exécuter en termes de communication concernant les travaux de la commission qu'il préside et de ses deux délégations.

Commission Culture

M. Borda d'Agua informe qu'à l'issue de diverses discussions, la commission a souhaité une réunion avec les écoles de musique présentes sur la commune. Elle a appelé ce processus : « Les assises de la musique ». Ce sera l'occasion pour chacune d'entre elles de présenter ses différents acteurs, son programme de cours, son fonctionnement, les démarches d'inscriptions, les statistiques, les élèves de la commune, les subventions et autres. Ces assises auront lieu le jeudi 30 avril entre 09h30 et 12h30. Elles seront animées par le président de la commission Culture, Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, conseillère administrative déléguée à la Culture, et un délégué représentant chaque parti siégeant au sein de la commission Culture, afin de déterminer l'avenir que la commune entend donner aux écoles de musique en lien avec une meilleure répartition des subventions.

Journal Le Chênois

Chacun aura reçu une invitation personnelle. M. Borda d'Agua engage chacun à participer à l'événement du 23 avril prochain pour fêter le Centenaire du journal, qui aura lieu à la salle des Fêtes de Thônex. Le 7 mai également, juste avant la séance du Conseil municipal, aura lieu le vernissage de l'exposition intitulée « cent ans de la presse communale sur Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex ».

Par ailleurs, M. Borda d'Agua annonce que la convocation à l'assemblée générale du 18 mai prochain sera envoyée ces prochains jours.

3 Chêne Culture

M. Borda d'Agua rappelle que les trois Conseils municipaux ont été appelés à voter la motion déposée à Chêne-Bougeries, lors du dernier Conseil municipal du 25 mars dernier et qui a été acceptée dans les trois communes à l'unanimité. Il n'y a donc pas d'ingérence sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg, tel que cela a pu paraître dans la presse. Il s'agit bien d'une volonté intercommunale de soutenir un projet culturel pour cette ancienne gare de Chêne-Bourg.

À ce propos, une lettre adressée au Conseil d'État par le Conseil administratif délégué au 3 Chêne Culture de Thônex et de Chêne- Bougeries, et par le vice-président de cette association, en l'occurrence lui-même, a reçu ce jour une réponse de la présidence du Conseil d'État datée du 15 avril 2015, dont il donne lecture :

Votre courrier du 12 mars dernier relatif à l'objet cité en titre a retenu notre meilleure attention.

Nous prenons acte de votre intérêt pour l'acquisition de l'ancienne gare de Chêne-Bourg.

Séance du Conseil municipal du 16 avril 2015
Extrait du procès-verbal

Il s'agit en effet d'une opportunité très intéressante pour votre association. L'ouverture de la ligne du CEVA conférera à la nouvelle gare de Chêne-Bourg en cours de construction un rôle central dans l'organisation du territoire de vos trois communes, apte à favoriser le rayonnement des activités culturelles que vous entendez promouvoir dans l'ancienne gare.

Au vu de ce qui précède, nous déléguons à M. Michel Turin, directeur de l'office des bâtiments (OBA) ainsi qu'à M. Jacques Moglia, attaché de direction, le soin de vous rencontrer à votre plus proche convenance, afin d'examiner avec vous les modalités à mettre en place pour l'acquisition de cette ancienne construction.

A des fins de transparence, nous vous signalons que l'OBA poursuit depuis l'année 2012 des négociations avec les autorités de Chêne-Bourg, en vue de l'acquisition de ce même bâtiment, étant précisé que ladite commune aura selon toute vraisemblance la priorité pour ce bâtiment sis sur son territoire.

*Par ailleurs nous vous proposons de prendre également contact avec le service cantonal de la culture, lequel est en charge notamment de la **Plateforme de concertation sur les milieux culturels**, pour un échange sur le type d'affectation culturelle envisagée pour ce type de bâtiment en regard des enjeux en matière d'espaces culturels sur le territoire cantonal.*

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire Monsieur le Vice-président, Mme la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja Wyden Guelpa

Le président :
François Longchamp

[Départ de Mme Hochuli à 22 h 20]

Commission Affaires sociales

La présidente se donne la parole en tant que présidente de la commission Affaires sociales, en l'absence du vice-président du Conseil municipal.

Mme Sobanek aborde un sujet un peu délicat. La commission Affaires sociales a reçu une pétition concernant des livraisons à domicile par l'association Caddie Service, d'achats effectués par des communiers dans un centre commercial se situant dans le quartier des Eaux-Vives. Le problème est qu'elle ne sait pas qui contacter pour faire passer le message. Elle peut certes écrire aux signataires, mais le problème réside dans le fait qu'il n'existe pas de centre commercial sur la commune similaire à celui dans lequel Caddie Service exerce son activité. C'est la raison pour laquelle, la réponse donnée aux pétitionnaires a été négative. À l'époque, Mme Sobanek avait pris contact avec l'association pour savoir si cette dernière serait éventuellement prête à changer sa manière de faire, ce qui n'est pas le cas. Elle avait aussi songé à prendre contact avec les vélos taxis sachant que le montant de la subvention demandé par Caddie Service est de CHF 5'000.- par année. *A priori*, avec ce montant, il serait peut-être possible d'organiser autre chose. Donc, l'examen du dossier est toujours en cours.

Séance du Conseil municipal du 16 avril 2015**Extrait du procès-verbal**

Mme Sobanek fait surtout cette intervention à l'intention des personnes qui ont signé la pétition afin qu'elles sachent que leur demande a été prise en compte.

Éditions Chênoises

M. Favarger, en tant que délégué aux Éditions Chênoises, informe que l'assemblée du comité a eu lieu le 15 avril et que l'assemblée générale a été fixée au 27 mai à 20h00. Les nouveaux statuts seront examinés et il sera également procédé à l'élection du président, à cette occasion.